

Taux des livrets réglementés: Etat des lieux au 1er Octobre 2012

La rémunération des différents livrets et produits bancaires réglementés est revue à intervalles réguliers dans l'année.

2 décrets du 18.09.2012, entrant en vigueur au 01.10.2012, ont apporté des modifications au plafond du LDD et du Livret A.

Voici donc, pour rappel, les caractéristiques des principaux produits d'épargne réglementée, au 1er Octobre 2012:

	Produits	Taux de rémunération	Plancher	Plafond	Fiscalité
NOUVEAU	LIVRET A ou LIVRET BLEU	2,25 %	10 €	19 125 €	Exonération
	LEP* (Livret d'Epargne Populaire)	2,75 %	30 €	7 700 €	Exonération
	LIVRET B (ou CSL)	Taux Libre	10 €	Illimité	IR ou PLF**
	LIVRET JEUNE (12-25 ans)	Taux Libre (au minimum égal au taux du Livret A)	Aucun	1 600 €	Exonération
NOUVEAU	LDD (ex- CODEVI)	2,25%	15 €	12 000 €	Exonération
	CEL (Compte Epargne Logement)	1,50 %	15 €	15 300€	Prélèvements sociaux sur les intérêts
	PEL (Plan Epargne Logement)	2,5% brut, et selon date de souscription	225 €	61 200 €	Selon date d'ouverture

* Accessible pour les personnes payant un impôt inférieur à 769 € en 2012 sur les revenus 2011.

** Impôt sur le Revenu ou Prélèvement Libératoire Forfaitaire.

Selon la situation particulière du majeur protégé, certains livrets sont à privilégier.

- détention d'un seul livret par personne,
- 2 LEP ou LDD par foyer fiscal au maximum : soit 1 au maximum par conjoint ou partenaire pacsé,
- Disponibilité immédiate, totale et libre des sommes déposés

La multi-détention d'un même livret n'étant pas conforme à la législation en vigueur, notre conseil est donc d'effectuer la vérification auprès des majeurs sous votre protection. En cas de double détention, il conviendra de clôturer au plus vite le compte le plus récent ou le moins important.